

PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU 9 juin 2016

Le jeudi 9 juin 2016 à 20h00 , le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Mr SANSBERRO Thierry , Maire de SOURAIDE.

PRÉSENTS : ARANA M - ECHEVERRIA D - ELICEIRY S - GARAT MM - GENIN P - JORAJURIA M - LARRE JM - LARRECHEA O - MASSONDE M - OTONDO P - UHARRIZ JP - ZAMORA MT - ZAMORA P - ZUDAIRE S -

ABSENTS ayant donné un pouvoir :

ABSENTS et EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : MASSONDE Marielle

ORDRE DU JOUR :

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion
- 3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation
- 4 - Point sur les travaux de l'ancienne école et le choix du candidat
- 5 - Approbation Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)
- 6 - Fonds de concours
- 7 - Demande de subvention pour travaux à la station d'épuration
- 8 - Demande d'intervention de l'établissement public foncier local
- 9 - Création des emplois saisonniers pour la piscine
- 10 - Approbation du zonage d'assainissement
- 11 - Acquisition terrain près de la crèche et de divers terrains au département
- 12 - Approbation financement extension du réseau électrique pour construction Xalbat Bergara
- 13 - Création d'un marché le 18 septembre

1 - Désignation du secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne Marielle MASSONDE à l'unanimité des présents en qualité de secrétaire de séance.

2 - Adoption du procès-verbal de la dernière réunion

Ce compte rendu à modifier sur question au sujet du budget et sur courrier concernant un appel à candidature pour une boulangerie

Vote : CONTRE 1 (ZUDAIRE Serge) ABSTENTION 1 (GENIN Patrick)

3 - Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre de la délégation

Les travaux d'aménagement du fronton et des espaces publics centraux ont débuté. Mr le maire a signé avec le groupement SOBAMAT / EUROVIA et l'entreprise parc espace pour un montant de 403 006.80 € HT.

P Genin demande si cela comprend les gradins et comment seront-ils pour la sécurité ?

Mr le maire: les gradins seront en béton sur 3 rangées, le sol en enrobé en partie et bétonné pour le reste

O Larrechea précise que l'on sera au niveau de l'aire de jeu.

Mr le maire indique qu'ils ont rencontré la fédération de pelote pour les normes et la sécurité.

Mise en place de barrières amovibles en croix de saint André qui se retirent donc si besoin.

Pour la nouvelle école qui est en construction, des avenants ont été amenés à être fait. Il avait été projeté de faire trois classes mais on passe à deux classes donc des modifications financières pour un montant total d'avenant en moins value de 30 966.48 euros HT.

Un emprunt a été contracté auprès de la caisse d'épargne de 500 000 € sur 20 ans avec un taux fixe de 1,77 %

S Zudaire : pour financer quel projet ?

Mr le maire : travaux fronton et école.

S Zudaire : il y a des travaux sur le trinquet ?

JM Larre : Oui, des travaux sur les avant-toits et d'entretien, c'est une intervention qui été déjà prévue et il y a par rapport au devis établi quelques suppléments par rapport à l'état des avant toit et des gouttières.

4 - Point sur les travaux de l'ancienne école et le choix du candidat

La rentrée scolaire se fera dans la nouvelle école publique.

Nous nous occupons du devenir de l'ancienne école, on a travaillé avec le CAUE pour avoir des pistes de possibilités : un commerce en RDC et un logement en haut ou deux commerces, boulangerie, médecin, ou des bureaux. On a sollicité la DDTM pour une maison des services destinés au public.

On a reçu une candidature spontanée (couple qui vient du nord et qui est dans le cadre d'une reconversion professionnelle).qui nous a interpellée et nous a incité à prendre contact avec un professionnel de la boulangerie pour étudier la faisabilité de cette activité. Il a trouvé le bâtiment adéquat ce qui nous a motivé. En tenant compte qu'il est possible d'intégrer un logement au dessus.

Par la suite nous avons lancé un appel à candidature auprès de la chambre des métiers et du syndicat des boulangers.

Nous avons eu une candidature de deux jeunes qui travaillent sur Saint Jean de Luz l'un boulanger et l'autre pâtissier qui désirent s'associer.

Il leur a été indiqué qu'ils disposeraient d'un local fini mais brut à leur charge de l'équiper selon leur besoin.

P GENIN demande quel type de bail sera fait

Mr le maire : Un bail commercial

P GENIN donc création d'un fond de commerce.

P GENIN : Quelle candidature vous paraît la mieux correspondre

Mr le maire : on a rien fait mais il faut prendre une décision car la candidature du couple après entretien nous paraît la plus adéquate et ils ont d'autres choses en vue.

S Zudaire : Est-ce que les deux ont fait une étude de marché. ?

MT Zamora : le couple oui , c'est lui qui est venu vers nous. Et qui a un dossier assez complet.

S Zudaire : Est-ce qu'ils sont conscients de la concurrence ? Et que chaque habitant a déjà ses habitudes.

MT Zamora : on a insisté sur ce sujet. Et précisé qu'il faudra en priorité la qualité du produit.

S Zudaire fait une proposition par rapport à l'ancienne école .Actuellement ils sont en train de ré-ouvrir un circuit de chemin de Saint-Jacques de Compostelle qui passerait par Souraide. Pourquoi ne pas se placer dans ce projet pour faire un lieu d'hébergement.

Mr le maire n'est pas contre l'idée mais trouve que d'abord il faut apporter un minimum de service à la commune.

S Zudaire : Et l'épicerie fait déjà dépôt de pain.

M Zamora : rien n'empêche qu'il fasse distributeur de pain.

PGENIN : Il faut choisir aujourd'hui et ça va coûter combien ?

Mr le maire : il faut acter le fait de transformer le bâtiment en boulangerie et valider le fait de choisir le candidat.

Ca va coûter entre 300 000 à 350 000 € hors taxes.

S Zudaire : précise qu'il n'est pas contre l'idée d'ouvrir d'un local commercial mais pas une boulangerie exclusivement.

Vote : 12 abstention 2 P Genin et S zudaire

5 - Approbation Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP)

Comme suite à la réunion du 25/03/2016, voici une proposition de planification de votre Ad'Ap.

Le chiffrage une fois modifier suite aux remarques faites pour l'école lors de cette réunion s'élève à 153 585,50 € HT.

2016 :

- Autorisation Administrative : trinquet/cantine pour 4210 €
 - piscine pour 3285 €
 - Travaux toilettes publiques (Mairie) pour 410 €
- Soit un Total HT de 7805 €

2017 : - Autorisation Administrative :

- Mairie pour 2695 €
 - Salle polyvalente pour 4670 €
 - Travaux : Trinquet/Cantine pour 9680 €
 - Piscine pour 10385 €
- soit un total HT de 27430 €

2018 :

- Autorisation Administrative : Foyer pour 3185 €
 - Église pour 3145 €
 - Travaux : Mairie pour 10640 €
 - Salle polyvalente pour 8840 €
 - Début des travaux au Toilettes publiques (Salle) pour 3500 €
- soit un total HT de 29310 €

2019 :

- Travaux : Fin des travaux Toilettes publiques (salle) pour 10955 €
 - Foyer pour 8842 €
 - Église pour 9725 €
- soit un total HT de 29522 €

2020 :

- Autorisation Administrative : École pour 3185 €
 - travaux : début des travaux au cimetière pour 27771,50 €
- soit un total HT de 30956,50 €

2021 :

- Travaux : fin des travaux au cimetière : 27771,50 €
 - École pour 1180 €
- soit un total de 28951,50 €
- Vote : à l'unanimité

6 - Fonds de concours

Acter l'aide de la communauté commune pour un montant définitif de 422 669 €

Vote : à l'unanimité

7 - Demande de subvention pour travaux à la station d'épuration

Dans le cadre du schéma directeur de l'assainissement, il apparaît que la station d'épuration est au maximum de sa capacité en période de pointe.

L'agence de l'eau Adour Garonne nous a indiqué qu'il y avait la possibilité d'obtenir une subvention pour l'extension de la capacité de traitement de la station d'épuration de 2000 à 3000 équivalents habitants et pour éliminer les eaux parasites. Le coût est estimé par Safège dans le cadre du schéma à 1 000 000 € HT.

Le conseil municipal doit donc faire une demande subvention auprès de l'agence de l'eau.

Vote : à l'unanimité

8 - Demande d'intervention de l'établissement public foncier local

Lors de l'entretien avec la famille LARRONDE qui avait souhaité nous rencontrer pour faire le point sur leur ZAD, divers sujets ont été abordés.

En vue de la modification de la carte communale, nous avons reçu l'EPFL et le service instructeur de l'urbanisme de la communauté des communes. Des questions sur Bessonartia et Etxenika ont été posées.

L'EPFL a proposé d'être interlocuteur pour discuter avec la famille LARRONDE dans le cadre de la révision communale pour connaître le devenir de la ZAD et entamer une négociation si le cas se présente.

Pour cela, il est nécessaire que le conseil municipal d'une part l'EPFL d'autre part délibèrent.

P Genin : il y a un agriculteur qui exploite ces terres.

MM Garat : L'EPFL aide les communes à constituer une réserve foncière.

JL Larre : Pour l'agriculteur ça ne change rien puisque ce sont des terrains agricoles.

S Zudaire : il y a un projet derrière.

MM Garat : non pas du tout, c'est pour une réserve foncière

Vote : 13 abstention 1 S Zudaire

9 - Création des emplois saisonniers pour la piscine

5 emplois saisonniers vont être créés.
Pas de CAE cette année.
Deux jeunes candidats se sont présentés.

Vote : à l'unanimité

10 - Approbation du zonage d'assainissement

La carte de zonage qui fixe les modes d'assainissement (assainissement collectif établi par fait par la SAFEGE) de ce qui est raccordé ou susceptible de l'être au réseau collectif est à approuver par le conseil municipal avant d'être soumis à une enquête publique.

S Zudaire demande si une extension pourrait être prévue ?
Mr le Maire : en priorité les travaux à la station d'épuration avant une extension.

Vote : à l'unanimité

11 - Acquisition terrain près de la crèche et de divers terrains au département

La commune souhaite acquérir auprès du conseil départemental le terrain situé autour de la micro crèche et deux parcelles de terres qui constituent une partie du parking sur la RD 918. Pour un montant après négociation de 30 000 € (Superficie 2236 m2)

Vote : à l'unanimité

12 - Approbation financement extension du réseau électrique pour construction Xalbat Bergara

Suite à une demande de construction, une extension du réseau public d'électricité est nécessaire. Le SDEPA prend en charge, avec participation financière résiduelle de la commune de 2606. 31 € sur un montant de 13 224. 60 €

Vote : à l'unanimité

13 - Création d'un marché le 18 septembre

On souhaiterait créer une animation au village et de ce fait créer un marché

Mais pour cela il faut une délibération.

M Massonde présente le déroulement de la journée avec les animations prévues (marché , pelotes ,jeux, bals....)

P Genin : Marché de quel ordre et le budget prévu

M Massonde : Un marché de producteurs locaux

MM Garat : Pour le jour on a parlé le jour du budget notamment au niveau des subventions pour la pelote et des musiciens. Pour le marché ce qui a été retenu c'est que l'emplacement est gratuit mais que l'on demande une participation sous forme de lot d'un montant de 15 à 20 €.

Vote : à l'unanimité

Mr le Maire annonce que la vente de la maison Errecartia est annulée, les acheteurs n'ayant pas obtenu leur crédit donc le bien sera remis en vente

S Eliceiry indique que l'on a été retenu par cin' étoile pour du cinéma en plein air qui aura lieu le vendredi 29 juillet au fronton. Le Film LA FRENCH

N° internes de délibération prises dans cette séance : 1 - 2 - 3 - 4 - 5 - 6 - 7 - 8 - 9 - 10 - 11 - 12 - 13 -

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h08.
Ont signé les Membres du Conseil Municipal.

Le Maire,

Le secrétaire de séance
MASSONDE Marielle

Les membres présents du Conseil Municipal

ARANA M -	ECHEVERRIA D -	ELICEIRY S -	GARAT MM -	GENIN P -
JORAJURIA M -	LARRE JM -	LARRECHEA O -	MASSONDE M -	OTONDO P -
UHARRIZ JP -	ZAMORA MT -	ZAMORA P -	ZUDAIRE S -	